

tout document, il nous paraît téméraire d'accuser qui que ce soit. Toujours est-il cependant qu'un siècle après, et jour pour jour (17 juin 1789), le tiers-état en révolte se déclarait *Assemblée nationale*. En outre, au mois d'août suivant, l'Assemblée acclamait la *Déclaration des droits de l'homme*. L'ère des révolutions commençait.

“ Pour clore cette ère si funeste aux nations, tous les États devraient enfin proclamer les Droits de Dieu, répondre aux désirs de JÉSUS-CHRIST, et se consacrer officiellement à son Cœur divin. Vaine espérance, semble-t-il ! Mais s'il n'est point encore permis d'espérer cette consécration des États, ne pouvons-nous pas du moins la promouvoir et la réaliser au sein des familles chrétiennes ? La famille est la *société fondamentale* des sociétés civiles. Établir là tout d'abord le règne social du Sacré Cœur, c'est préparer, c'est inaugurer son triomphe dans la société civile, et le jour où toutes les familles seront officiellement consacrées au Cœur adorable de JÉSUS, son règne social dans l'État sera proche ou déjà même commencé. ” (Ibid).

Dès le mois de mars 1882, le *Messenger* conviait les familles à se consacrer ainsi au Cœur de JÉSUS. Beaucoup se sont rendues à son appel ; mais il faut promouvoir cette pieuse croisade ; il faut l'étendre à tous les foyers catholiques et la rendre universelle. Pour atteindre un but si noble et si beau, voici la formelle de consécration que le Directeur général de l'Apostolat propose à toutes les familles chrétiennes :

CONSÉCRATION DES FAMILLES AU DIVIN CŒUR DE JÉSUS.

Divin Cœur de JÉSUS, nous voici prosternés devant votre sainte image, dans les sentiments de la reconnaissance la plus vive pour tous vos bienfaits et de l'amour le plus ardent pour votre ineffable bonté.

Afin de répondre à l'appel du 17 juin 1689 ; afin de hâter dans notre patrie le règne social de votre Cœur adorable, Ô JÉSUS, nous vous consacrons sous les auspices du Cœur immaculé de Marie, et sous le patronage de saint Joseph, notre famille toute entière. Que notre foyer, comme celui de Nazareth, soit la séjour inviolable de l'honneur, de la foi, de la charité, du travail, de la prière, de l'ordre et de la paix domestique. Soyez-y vous-même la règle souveraine de toute notre conduite et le vigilant protecteur de tous nos intérêts.

Nous vous consacrons, aimable JÉSUS, toutes les épreuves, toutes les joies, tous les événements de notre vie de famille, et nous vous supplions de répandre vos meilleures bénédictions sur tous ses membres absents et présents, vivants et décédés. Nous les confions pour toujours à la garde de votre divin Cœur ; et si quelqu'un parmi eux a jamais eu le malheur de contrister votre saint amour, nous faisons amende honorable pour son péché. Au nom de votre sacré Cœur, Ô JÉSUS, acceptez notre réparation et faites-lui miséricorde.